**CA du 28 février 2014 (11H - 12H30)**

**Ordre du jour :**

1. **Courrier ANPP**
2. **Changement de siège social de l'Unadel**
3. **Discussion autour de positionnement de l'Unadel, de ses partenariats prioritaires**

**13 participants à la réunion (annoncés) :** Clémentine, Kristell, Gérard (Logié), Pascale, Claude, Laurent, Gérard (Valéro), Georges, Yves, Yves-Marie, Hélène, Stéphane, Olivier (Dulucq).

**Excusés :** Olivier Delbos, José Dhers, Jean-Yves Pineau, Pierre-Jean Andrieu, Sylvain Pambour

**Documents supports :** (cf compte rendu et courriers ci-dessus)

**PRISE DE NOTES COLLECTIVE :**

rappel du contexte par Stephane - évolution du contexte de l'apfp / statuts / Proposition de courriers

par ailleurs situation du siége de l'unadel suite à la vente des locaux de la CNFR

reprise du mail de stephane

>

> Nous avons appris récemment que l'APFP se transforme en ANPP (Asso nationale des Pôles ruraux et des Pays), étend son objet explicitement aux territoires de projet et aux conseils de développement, et va organiser les futurs Etats généraux des Pôles ruraux et des Pays avec l'ADCF et l'Inter Scot en septembre (cad sans  l'Unadel).

>

> D'autre part, la CNFR a décidé de vendre ses locaux (où nous avons notre bureau au 1 rue Ste Lucie) et nous allons donc devoir nous mettre en quête d'un nouveau siège social dans les prochains mois.

>

> Claude, Hélène et moi pensons que ces évolutions récentes nous demandent de réagir rapidement, mais elles interrogent aussi l'Unadel vis à vis des partenariats stratégiques que l'on souhaite ou non développer en fonction  des objectifs prioritaires de notre association. Par exemple, souhaitons nous  taper du poing sur la table vis à vis de l'ANPP ou proposer un partenariat ? Concernant la recherche de nouveaux locaux, souhaitons nous nous rapprocher des associations d'élus pour mieux coopérer avec elles ou partager des locaux avec une fédé d'éducation populaire ? Souhaitons nous rester à Paris ou décentraliser notre siège ?

Claude propose de diissocier les questions

attendons de voir l'évolution de la vente de la CNFR

ce qui n'empêche pas de prendre des contacts avec d'autres

pour rester sur Paris nous ne pouvons être qu'a plusieurs

Geoges à deux pistes : il demande la possibilité d'investiguer (il  a 2 pistes  : l'une du côté de la place de la République, l'autre vers les métro "Voltaire"). Une troisième serait la piste des HLM de collectivités...

Paris ? ou Province ?  Les administrateurs en ligne préfèrent garder Paris.

Yves invite à faire réponse à la CNFR par prudence

Laurent ok pour bureaua sur Paris mais la question du siége en province pour pouvoir bénéficier de certaines exonérations

Stephane peut etre avoir une autre organisation ..... tout en gardant un point de chute parisien

Claude propose de voir aussi du coté des associations d'élus rue joubert

helene indique qu'elle est assez déchirée sur le sujet pour trouver l'équilibre entre mise en compliité  et inféodation.....

Georges n'est pas convaincu de l'intérêt du rapprochement avec les assos d'élus, ces associations sont hégémoniques.

Stephane la recherche de locaux a une signification..... pourquoi et avec qui souhaitons nous nous rapprocher!

claude il faut rester pragmatiques. Notre proximité avec la cnfr n'a pas abouti a un rapprochement!!!!

il ne faut pas s'isoler et se marginaliser.....

Conclusion sur le point 1 : Se renseigner techniquement auprès de différentes associations, dont les associations d'élus. Les questions de partenariat viendront dans un second temps...Faire un courrier à la CNFR et aussi à la Mairie de Paris.

Second sujet : les relations avec l'ANPP:

Claude a réagi aux changment de statutsde l'ANPP qui élargissent le champ d'action et de structures de l'APFP

réunions organisé par anpp trés technique mais trés nombreux du coup 2° réunion prévue avec ETD

Proposition de Laurent : une note serait à produire sur les évolutions Scot/pôles/pays au delà d'une question juridique.

Georges en a commencé l'écriture et souhaite que ce soit un travail collectif. Il va proposer un projet de texte à amender ensuite.

Yves rappelle aussi l'importance d'analyser les conséquences de la loi ALUR (PLUI et projet de territoire...)

Conclusion provisoire de Claude :

    - travail sur note

    - profiter du contexte pour réaffirmer que les textes en cours donnent l'opportunité de travailler sur les terrioires sur les valeurs portées par l'Unadel

    - positionnement par rapport à l'ANPP : nécessité / urgence de réagir

Courrier + rendez-vous à prévoir

Quelles complémentarités et partenariats ?

- argument financeurs : certains sont les mêmes

- ANPP : technique ; Unadel : sens

- Georges : attention note ne doit ni être agressive ni lettre de vaincu

- Georges : proposer d'être co-organisateur de la manifestation portée par l'ANPP ? On n'aura le poids nécessaire pour la négociation que lorsqu'on aura des élus avec nous

- Yves : Unadel doit se positionner + largement que l'ANPP sur les territoires

Claude : vérifier si possibilité ou non d'être partenaires des Etats généraux des PP... Ces publics sont aussi les notres.

Stéphane : force de l'Unadel = Congrès (450 personnes rassemblées), + chantiers de travail autour de l'ingenierie territoriale. Le rapport de force est plus équilibré qu'il n'y parait.

Propose de demander rdv à l'ADCF et l'ANPP pour commencer les discussions par les Etats généraux.

Yves : ajouter également les rencontres du séminaire itinérant

Georges : faire une démarche commune avec la coordination des conseils de développement en se présentant conjointement comme les représentants de la société civile.

Stéphane : semblerait que les relations ANPP / coordination ne soit pas évidente.

Claude allerte sur le mode de fonctionnement de l'Unadel : attention à ne pas trop tergiverser, trop attendre pour réagir. Claude propose de faire 2 courriers :

    - 1 base proposée

    - 1 sur le souhait de pouvoir travailler sur les Etats Généraux

Stéphane : ne pas avoir un complexe d'infériorité vis-à-vis de l'ANPP (actions très ciblées) L'objet de l'Unadel est beaucoup plus vaste avec moins de moyen.

Courrier adressé à qui ? Président + copie directeur

2ème courrier : vérifier possibilité de rédaction commune avec coordination des codev. + copie à l'ADCF ?

Prendre contact avec la CNCD et demande de RDV à l'ADCF